



CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ACTION CASH BACK DE STIHL 2020

Article 1 : Organisation

ANDREAS STIHL SA, dont le siège social est situé Veurtstraat 117, 2870 Puurs et dont le numéro BCE est 0427.714.768 (ci-après "STIHL") organise une action de cash-back (ci-après : Action) en cas d'achat d'une 2e batterie selon les conditions suivantes (ci-après : Conditions générales).

En participant à l'action, les participants acceptent les présentes Conditions générales.

Ces conditions générales peuvent toujours être consultées sur www.cashback-stihl.eu.

Article 2 : Conditions d'action

2.1. Accès à l'action

La participation à cette Action est ouverte à toute personne physique âgée de 18 ans ou plus qui achète certains biens de STIHL tels que définis ci-dessous, en Belgique, aux Pays-Bas ou au Grand-duché de Luxembourg. (ci-après : le Participant).

Un maximum de 4 demandes cash back par participant, adresse ou compte bancaire est autorisé.

2.2. Modalités de participation

Cette Action est ouverte à tout Participant qui achète entre le 01/01/2020 et le 31/12/2020 en Belgique, aux Pays-Bas et au Grand-Duché de Luxembourg une **2e batterie** en plus de l'achat d'un set complet (ceci comporte une machine, une batterie et un chargeur).

Dans le cas d'un tel achat, le Participant a droit à un remboursement de **50€ à l'achat d'une 2e batterie AK** ou de **100€ à l'achat d'une 2e batterie AP, et ce pour un maximum de 4 remboursements par personne.**

Exception : si le participant achète une machine, un chargeur, une batterie AK et une batterie AP, il bénéficie du cash back de 50 €.

L'Action est valable sur les machines du système AK et du système de AP et n'est PAS valable sur le set RMA 448 PC.

La Promotion est valable pour les achats en ligne et hors ligne et uniquement pour les achats en Belgique, aux Pays-Bas et au Grand-Duché de Luxembourg.

2.3. Validité de la participation

Pour bénéficier de ce remboursement, il est nécessaire d'enregistrer sa demande sur www.cashback-stihl.eu (ci-après : le Site) entre le 01/01/2020 et le 31/01/2021 au plus tard à 23h59, après quoi un email de confirmation sera envoyé.

Seuls seront pris en compte les formulaires correctement remplis, communiquant le titre, le nom, le prénom, l'adresse postale, l'adresse e-mail, le numéro de téléphone et le numéro de compte bancaire (IBAN), du Participant ainsi que tous les autres champs obligatoires pour le bon fonctionnement de l'Action, à savoir :

- Les numéros de série des 2 batteries achetées. Le numéro de série contient 9 chiffres et est encadré. Il se trouve sur un autocollant à l'arrière de la batterie.



- Une copie de la facture ou du reçu avec le nom de la ou des machines, le nom du revendeur et la date d'achat encadrés (date d'achat entre le 01/01/2020 et le 31/12/2020).

Si le Participant soumet 2 factures avec sa demande de remboursement, il peut y avoir un maximum de 2 mois entre les deux dates de facturation.

Toute demande de remboursement du cash back doit être faite uniquement via le site web dans la section **demande de remboursement** mentionné ci-dessus et doit être soumise **au plus tard le 31/01/2021 à 23h59**. Les demandes soumises après la date limite ne seront pas prises en considération.

Toute demande de remboursement qui n'aura pas été faite selon les conditions générales de l'Action et toute demande dont les données seraient incomplètes ou incorrectes sera considérée comme nulle et non avenue.

Le remboursement maximum potentiel par numéro de compte bancaire IBAN et par personne est de 400 €.



Cette promotion ne peut pas être combinée avec d'autres promotions sur les mêmes produits, ni être échangée dans les magasins contre des chèques, coupons, argent.....

Les frais liés à la participation à l'Action (connexion Internet, etc.) sont entièrement à la charge du Participant et ne peuvent, en aucun cas, être recouverts auprès de STIHL.

Les demandes de remboursement seront traitées dans un **délai d'environ six semaines** à compter de la validation de la demande. Le remboursement sera effectué sur le numéro IBAN fourni par le Participant au moment de l'inscription.

STIHL peut, à tout moment et pour une durée indéterminée, exclure une personne en cas de tromperie, d'abus, de mauvaise foi ou de violation des Conditions d'action.

Article 3 : Traitement des données à caractère personnel

Pour l'organisation de cette Action, STIHL coopère avec Desk Services, qui doit être considéré comme un sous-traitant de données à caractère personnel.

STIHL garantit qu'un contrat de traitement a été conclu avec Desk Services qui répond aux exigences du règlement général sur la protection des données.

3.1. Finalité et base légale du traitement

Le Participant accepte que ses données à caractère personnel puissent être traitées par STIHL pour les finalités suivantes :

- pour gérer le traitement de l'Action Cash back ;
- pour informer le participant de l'état d'avancement de sa demande ;
- à des fins de recherche et de statistiques.
- pour envoyer au participant la newsletter STIHL s'il a donné son accord.

Le traitement de vos données à caractère personnel est basé à la fois sur votre consentement (article 6.1.a du RGPD) et sur l'exécution d'un contrat (article 6.1.b du RGPD). Vos données seront sauvegardées pendant la durée de l'action cash back jusqu'à ce que les remboursements soient effectués. Les données sont ensuite conservées pendant une année à partir de cette date.

Si le participant donne son accord, les données seront également utilisées pour envoyer les newsletters de STIHL. Ceci constitue une forme de marketing direct. Ce traitement de vos données à caractère personnel est donc basé sur votre consentement explicite (article 6.1.a RGPD). Vos coordonnées sont incluses dans une base de données avec celles des « Prospects » auxquels nous envoyons périodiquement des newsletters et sont mises à jour et traitées jusqu'à ce que vous, en tant que personne concernée, décidiez de vous désabonner de notre newsletter. Si vous ne désirez plus à recevoir nos newsletters, veuillez bien cliquer sur le lien approprié pour se désabonner ou prenez contact avec nous.

Si vous ne recevez pas nos newsletters et vous voulez les recevoir, prenez contact avec nous.

3.2. Vos droits

Chaque participant bénéficie en tout temps du droit de rectifier, de consulter, mais aussi d'obtenir des informations à propos des traitements, de modifier, de limiter et de supprimer ses données à caractère personnel.

Chaque participant a également le droit de retirer l'autorisation accordée sans que ce retrait ne porte atteinte à la légalité du traitement avant le retrait et de souscrire ou s'opposer au traitement de ses données à caractère personnel. En cas de marketing direct, comme l'envoi de newsletters, le participant peut faire valoir son droit de s'opposer à tout moment, gratuitement et sans donner aucune raison.

Attention, un refus du traitement de vos données à caractère personnel peut affecter le traitement de votre demande de remboursement.

Chaque participant a le droit de demander le transfert de ses données à des tiers ou de recevoir une copie lui-même dans un format structuré, de forme standard et lisible par une machine.

3.3. Transfert de données

Toutes les données à caractère personnel recueillies ne seront utilisées par STIHL que dans le cadre de l'Action, et ce conformément aux principes et aux dispositions de l'article 3. Les données traitées ne seront pas transmises à des tiers.

Lors d'une réorganisation complète ou partielle ou lors d'un transfert des activités de l'entreprise ou si STIHL devait déclarer faillite, il se peut que vos données soient transférées à des nouvelles entités ou des tiers qui effectuent en totalité ou en partielles activités de STIHL. STIHL peut également être contrainte par ordre judiciaire, administratif ou sur base légale de transférer vos données à caractère personnel au gouvernement. STIHL mettra alors en œuvre des efforts raisonnables pour vous en informer à l'avance, mais vous reconnaissez en acceptant ces conditions générales que si cela n'est parfois pas techniquement ou commercialement réalisable. STIHL ne vendra ni louera ni distribuera vos données à caractère personnel, sauf comme décrit ci-dessus, ou avec votre consentement préalable.

3.4 Mesures de sécurité

Enfin, nous avons pris des mesures techniques et organisationnelles raisonnables pour protéger adéquatement vos données personnelles ainsi que leur caractère confidentiel. Vos informations personnelles sont accessibles uniquement aux employés internes et externes qui doivent y avoir accès dans le cadre de leur fonction.

3.5. Exercice de vos droits et réclamations

Si vous souhaitez exercer vos droits, nous vous invitons à contacter STIHL, soit par courrier à l'adresse ci-dessus, soit par e-mail à: info@stihl.be. Nous vous demandons de nous envoyer un scan du recto de votre carte d'identité où votre numéro de carte, votre nationalité et vos données de naissance sont rendus illisibles.

Si vous avez d'autres questions, commentaires ou réclamations, nous vous invitons à envoyer un e-mail à: info@stihl.be.

Si vous estimez que vos droits ont été violés par nous, vous avez le droit légal en tant que personne concernée de déposer une plainte auprès de l'autorité de protection des données de votre choix.

Article 4 : Responsabilité

STIHL n'est pas responsable pour tout dommage de quelque nature que ce soit qui est le résultat de la participation à l'Action.

STIHL ne sera pas tenu responsable si l'Action est modifiée, en totalité ou en partie, étendue, raccourcie, reportée ou annulée pour des raisons sur lesquelles STIHL n'a aucun contrôle (cas fortuit ou force majeure) ou en raison de tout autre événement, qui est considéré par STIHL, à sa propre discrétion, comme quelque chose qui complique la mise en œuvre de l'Action dans les conditions initialement prévues.

STIHL ne peut pas être tenu responsable pour tout problème technique qui aurait pour conséquence que quelqu'un ne puisse pas participer à l'Action ou pour des problèmes techniques qui pourraient empêcher le déroulement continu et ininterrompu de l'Action.

Article 5 : Validité et applicabilité des règles

Si une ou plusieurs dispositions de ces conditions générales s'avèrent nulles ou inapplicables, les autres clauses restent néanmoins valides.

Article 6 : Loi applicable et juridiction

Toute réclamation ou tout litige relatif aux présentes conditions de concours doivent être notifiés à STIHL au contact suivant: info@stihl.be.

La décision prise par STIHL à l'issue d'une réclamation ou en vertu d'une demande relative à l'interprétation des présentes conditions générales lie les parties concernées et n'est pas susceptible d'appel.

Dans la mesure que cela soit permis par la loi, les conditions générales actuelles sont régies par le droit belge.